

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2014

---

RECONQUÉRIR L'ÉCONOMIE RÉELLE - (N° 1763)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par  
Mme Valter, rapporteure

-----

### ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II.- Le présent article est applicable aux offres publiques d'acquisition dont le dépôt intervient à compter du premier jour du quatrième mois suivant la promulgation de la présente loi. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement prévoyant un délai de mise en œuvre de cet article pour prendre les dispositions réglementaires nécessaires, en particulier les modifications du règlement général de l'AMF.